





# FORMULAIRE D'ATTRIBUTION D'UN COMPOSTEUR (écoles, administrations, associations...)

PARTIE 1 : A REMPLIR PAR LE BENEFICIAIRE	
IDENTITE DU REFERENT	
NOMPrénom	
STRUCTURE	
ADRESSE	
Tél	
E-mail	
LISTE DES PIECES A FOURNIR	
☐ Un document justifiant l'adresse de l'établissement ☐ Pièce d'identité	
RENSEIGNEMENTS	
Par quel moyen avez-vous eu connaissance de l'opération ?	
□ Appel à participation □ Flyer dans la boite aux lettres	
□ Bouche à oreille □ Autre :	
Souhaitez-vous le composteur dans le cadre d'un projet ?	
□ Oui, nom du projet	
□ Non, les raisons :	
Souhaitez-vous être accompagné par un technicien ?	
□ Oui □ Non	
CHARTE D'ENGAGEMENT	
Je m'engage à :	
- Pratiquer le compostage dans le cadre du projet et/ou de manière individuell	le;
- A montrer mon expérience aux éventuels intéressés par la pratique du comp	
- A aider à l'amélioration et au développement de la filière sur le territoire de la	a CACL
- Etre un relais, une référence voire un (e) animateur (trice).	
- J'atteste sur l'honneur n'avoir fourni aucune information mensongère.	
Date et signature	
Marai da rataurnar ao farmulaira à la CACL nour validation	

$\angle$			
	PARTIE 2 : RESERVEE A LA CACL  VALIDATION DE LA DEMANDE		
	☐ Demande validée	☐ Demande non validée et motifs	
	PARTIE 3 : RESERVEE AU POINT DE DISTRIBUTION		
	N.B : Le composteur est pris en charge à 100% par la CACL		
	Pour toute demande multiple, contactez la CACL		
	POINT DE DISTRIBUTION - NOM DE L'ORGANISME		
	NOM DE LA STRUCTURE :		
	DEMANDE : COLLECTIVE (école, collège, Lycée, Associations)		
	Cachet et signature		

Plus d'infos: CACL – service environnement - déchets

0594 28 28 / 0594 28 91 07 <a href="mailto:environnement@cacl-guyane.fr">environnement@cacl-guyane.fr</a>
points de distribution – accompagnement & d'information

### REGLEMENT POUR L'ATTRIBUTION D'UN COMPOSTEUR

Dans le cadre de sa compétence réduction des déchets, la CACL accompagne bailleurs sociaux et associations sur la gestion des bio déchets avant la mise en place de la collecte d'ici 2025.

#### 1-Bénéficiaires :

- -Les bailleurs sociaux
- -Les associations
- -Les écoles

### 2-Conditions:

- -Résider sur le territoire de la CACL
- -Remplir le formulaire de demande se trouvant en annexe ou sur le site <u>www.cacl-guyane.fr</u> (avec justificatifs à l'appui)
  - -Une copie du justificatif de domicile
  - Une copie de la carte d'identité
- -Accepter les engagements de la charte (bas du formulaire)
- -Avoir un référent sur place

## 3-Les engagements des 2 parties

- -Le bénéficiaire s'engage à :
  - ✓ Utiliser le composteur pour pratiquer le compostage domestique
  - √ Faire un retour sur les avantages et inconvénients du composteur
  - ✓ Etre un relais d'information et de promotion du compostage domestique
  - ✓ Informer la CACL de l'état du composteur (dégradation éventuelle)

## -La CACL s'engage à :

- ✓ Accorder la mise à disposition d'un composteur
- ✓ Accompagner les bénéficiaires dans leur démarche, pour toutes les questions d'ordre techniques, un technicien de la CACL sera à l'écoute des bénéficiaires.
- ✓ Utiliser les coordonnées des participants uniquement pour les besoins de l'opération (cadre du RGPD), en aucun cas elles ne seront divulguées à des tiers
- ✓ Se servir des informations collectées pour améliorer les composteurs et optimiser la promotion de la pratique (praticité, utilité, tenue composteur)